



Numéro de l'acte	2019-104-RHES
Nature de l'acte	Délibération
Matière de l'acte	9.1

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DECEMBRE 2019

QUESTION N°2019-104

ADMINISTRATION GENERALE DE LA COLLECTIVITE : Politique des déchets et de l'économie circulaire : collecte des déchets ménagers - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service - Collecte et traitement des déchets ménagers - Année 2018

RAPPORTEUR : Madame Caroline SAUDEMONT

Le service de collecte des déchets est géré suivant différents modes selon les pôles territoriaux de la CAPSO :

- en régie sur le pôle de Longuenesse pour les flux ordures ménagères, emballages ménagers, verre, déchets verts et encombrants,
- en régie sur le pôle de Théroutanne pour les flux ordures ménagères, emballages ménagers et verre,
- en régie sur le pôle d'Aire-sur-la-Lys pour le flux des ordures ménagères, emballages ménagers, verre et déchets verts,
- en marché (Vallière) pour les ordures ménagères et la collecte sélective sur le pôle de Fauquembergues et en marché pour la collecte du verre en apport volontaire (Baudalet).

L'année 2018 a été marquée par un travail d'harmonisation et d'optimisation du service.

Tout d'abord, au 1^{er} janvier 2018, après une optimisation des tournées, le service de collecte a repris en régie la collecte des emballages ménagers du pôle d'Aire-sur-la-Lys, ce qui a permis de réaliser une économie de 265 000€ par an en fonctionnement.

Puis, pour améliorer les conditions de travail des agents tout en respectant les recommandations de la CNAMTS (Caisse Nationale d'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés) et uniformiser le service sur l'ensemble du territoire, les déchets des habitants des pôles de Fauquembergues et Théroutanne ont été conteneurisés. La distribution des bacs (5 241 foyers rencontrés) a été réalisée en interne.

Des groupes de travail et comités de pilotage ont poursuivi le travail d'harmonisation et d'optimisation du service en validant une réduction de fréquence de collecte sur les communes dites « urbaines », à l'exception de la ville de Saint-Omer, pour tendre vers une uniformisation du niveau de service pour le flux des emballages ménagers sur le territoire. Les communes de Blendecques, Longuenesse, Arques et Saint-Martin-Lez-Tatinghem ont vu leur fréquence de collecte modifiée au 1^{er} janvier 2019 (avec passage d'une collecte hebdomadaire à une collecte une fois tous les 15 jours pour la collecte sélective).

Cette modification a été validée sans changement de volume de bacs et a été couplée avec le déploiement de bornes de papiers-cartons pour absorber ce gisement présent dans les bacs jaunes. Le papier carton sera déposé directement chez les papetiers locaux par nos services.

Parallèlement à ce dispositif, 9 bornes associatives ont été implantées à titre expérimental pour capter les fibreux qui échappaient au service de collecte. Une partie des recettes liée à la valorisation est reversée à l'association via une convention passée entre les parties pour définir les conditions de reprises.

En outre, une étude portant sur une proposition financière et technique pour collecter les déchets sur le territoire de la CCPL en régie par la CAPSO a été lancée, en intégrant une solution de collecte innovante.

La collecte et le traitement (chiffres) :

En 2018, le service de collecte a collecté 42 435 tonnes de déchets répartis de la manière suivante (42 503 T en 2017) :

- 25 570 T d'ordures ménagères,
- 6 298 T de tri sélectif,
- 5 206 T de verre,
- 80 T de cartons,
- 367 T d'encombrants,
- 4 914T de déchets verts.

Le taux de refus de tri est de 14,55% contre 14,52% en 2017.

Les déchèteries du SMLA (Syndicat Mixte Lys Audomarois) ont collecté 24 608,98 tonnes de déchets, soit une production totale de 71 544,77 tonnes, ce qui représente une production par habitant de 686,58 kg/an (632,73 kg/an/hab en 2017). La valorisation matière pour l'année 2018 est de 49,83% (50,99% en 2017).

Le coût global de la collecte (régie, prestataires) est réparti de la manière suivante :

- la régie de collecte pour 6 635 923,29€ ;
- Valliere pour la collecte des ordures ménagères, du tri et du verre en porte à porte pour un coût global de 425 779,34€ sur la collecte du pôle de Fauquembergues ;

- Baudelet pour la collecte des colonnes à verre pour un coût de 4 966,37€ sur le pôle de Fauquembergues.

Le coût de traitement des déchets s'élève à 6 192 308€.

Ces dépenses sont couvertes par 12 506 844,30 € de recettes en 2018 :

- la TEOM pour 8 985 608€ (8 246 134€ en 2017),
- les recettes de la redevance spéciale pour 823 291,24€ (627 031€ en 2017),
- les recettes des éco-organismes pour 1 686 725,06€ (1 808 258€ en 2017),
- la vente des matériaux à hauteur de 735 451€ (893 307€ en 2017).

Pour couvrir la totalité du coût du service, 1 027 902,70€ sont financés par le budget général (2 284 176€ en 2017) pour un coût global du service de 13 534 747€ (13 858 906€ en 2017). L'objectif a été d'atteindre l'équilibre financier du service dès 2019 par un rééquilibrage entre les zones de taxation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, prend acte du rapport annuel 2018 sur la qualité et le prix du service de collecte.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal,

Fait en l'Hôtel de Ville d'ARQUES

Le 19 Décembre 2019

Le Maire,

Caroline SAUDEMONT





REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS
ARRONDISSEMENT DE SAINT-OMER
CANTON D'ARQUES

VILLE D'ARQUES
.....

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DU 19 DECEMBRE 2019**

Affiché le 20 décembre 2019

L'An Deux Mille Dix-neuf le dix-neuf décembre à 18h30, le Conseil Municipal de la Ville d'Arques, régulièrement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, à l'Hôtel-de-Ville, Salle du Conseil, sous la présidence de Madame Caroline SAUDEMONT, Maire, en suite de convocations adressées à domicile le 12 décembre 2019, convocations accompagnées de l'ordre du jour et des projets de délibérations. La convocation et l'ordre du jour ont également fait l'objet d'un affichage à l'attention du public, au tableau d'affichage de la Mairie à la même date.

Effectif du Conseil Municipal : Caroline SAUDEMONT – Alain RICOUART - Laurence DELAVAL - Dominique GODART - Laurence LOTTERIE - Jean-Marc BOURGEOIS - Christine DACY - Bruno WINTREBERT - Karine BONVOISIN - Jean-Marc DELAIRE – James MUNCK - François FRADIN - Christian DIRIX - Sophie LEBRIEZ - Francis DICQUE - Catherine LAMOOT - Corinne BOCQUILLON - Claude LECAT - Marie-Line GAGNIAC - Dominique SAUDEMONT - PEPE Roxanne — Céline PRUVOST – Danièle DEBAVELAERE - Joël DUQUENOY - Corinne REANT - Benoît ROUSSEL - Christine COURBOT – Jean-Pierre LAMIRAND - Bernadette BAROUX

Absents excusés :

Céline PRUVOST ayant donné pouvoir à Bruno WINTREBERT

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Nombre de présents ou représentés :

- **28 présents jusqu'à la question 2019-98-RHES puis 27 présents à partir de la question 2019-99-RHES**
- **1 absent non excusé (Monsieur RICOUART a quitté la séance avant le vote de la question 2019-99-RHES)**
- **0 absent excusé sans pouvoir**
- **1 absent excusé avec pouvoir**

Madame Laurence LOTTERIE est nommée secrétaire de séance.